Effican SG

Herbicide

Herbicide de post-émergence pour la lutte contre les mauvaises herbes dans les grandes cultures et les cultures maraîchères. Particulièrement contre les gaillets, camomilles, renouées, mourons et souchets.

Produit	Effican SG est un granulés solubles dans l'eau (SG) et contient 87% Bentazon.
Cultures	digitale lanifère, haricots non écossés, mélisse, menthe, millepertuis, pois écossés, valériane, Céréales, Lin, Luzerne, mélange trèfles-graminées (prairie artificielle), Maïs, pois protéagineux, Soja, Pommes de terre, Riz semis sur terrain sec.
Spectre d'efficacité	Effican est efficace contre souchets, tabouret des champs, ravenelle, moutarde, gaillet, capselle bourse-à-pasteur, camomilles, ortie royale, orties, myosotis, fumeterre, séneçon, amarante, galinsoga, géranium, mercuriale et mouron des oiseaux.. Pas d'efficacité contre les vivaces.
Emploi **Cultures maraîchères**	**Digitale lanifère:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: l'année du semis. 1 traitement au maximum par culture et par année. Après la levée. Le produit peut causer des dommages à la culture. Il faut respecter les mesures de prévention fixées par le titulaire de l'autorisation. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Haricots non écossés:** 0.5-0.8 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: post-levée. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). **Mélisse, Menthe:** 1.1/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application:dès la deuxième année de culture. 1 traitement au maximum par culture et par année. Au printemps après la levée, lorsque la plante atteint une hauteur de 5 - 15 cm. Traitement fractionné aussi possible: 2 x 0.55 kg/ha à un intervalle de 8 - 14 jours. Le produit peut causer des dommages à la culture. Il faut

Grande culture	respecter les mesures de prévention fixées par le titulaire de l'autorisation. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Mélisse, Menthe, Millepertuis, Valériane:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles après l'enracinement*. Application: pendant l'année de plantation. 1 traitement au maximum par culture et par année. Après l'enracinement. Le produit peut causer des dommages à la culture. Il faut respecter les mesures de prévention fixées par le titulaire de l'autorisation. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Millepertuis:** 0.5-0.8 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: dès la deuxième année de culture. 1 traitement au maximum par culture et par année. Au printemps après la levée, lorsque la plante atteint une hauteur de 5 - 10 cm. Le produit peut causer des dommages à la culture. Il faut respecter les mesures de prévention fixées par le titulaire de l'autorisation. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Pois écossés:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). **Céréales:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles[en particulier Matricaria, Galium, Stellaria]*. **Lin:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Luzerne, mélange trèfles-graminées (prairie arificielle):** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). 2 semaines de délai d'attente pour l'affouragement des génisses et des vaches taries. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée). **Maïs:** 0.7 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Application: adventices: stade 2-4-6 feuilles (maïs haut de 10-20 cm). **Pois protéagineux, Soja:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

	Pommes de terre: 0.5-1.1 kg/ha, contre *gaillet gratteron*. Application: post-levée précoce. Des changements de couleur passagers peuvent apparaître sur les feuilles des pommes de terre, en particulier sur celles des plants de pommes de terre. **Riz semis sur terrain sec:** 1.1 kg/ha, contre *dicotylédones annuelles*. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Mode d'action	Effican SG est absorbé principalement par les parties vertes des mauvaises herbes. La matière active bloque la photosynthèse dans les plantes susceptibles. Ils se forment des molécules hautement réactives qui détruisent les membranes cellulaires. Les mauvaises herbes réagissent seulement après la levée, quand ils commencent avec la photosynthèse.
Préparation de la bouillie	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Effican SG est miscible avec nos herbicides comme Bolero, Pendi. **Protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
Rotation des cultures	Après un labour prématuré, il est possible de semer du maïs, des céréales, du soja ou de planter des pommes de terre. Après un délai de 4 semaines, il n'y a pas de restriction culturale.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

	SPe 2Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh). SPe 2Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	0.5 kg. 3 kg.
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 11.11.20/RH/LG0000

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41
www.leugygax.ch